

Pratique autonome : Charte de fonctionnement

La pratique autonome est un dispositif mis en place par le SUAPS pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques en auto-gestion.

Cette charte vise au bon déroulement de la pratique tout au long de l'année universitaire.

Il peut y avoir deux types de pratique :

- **Le loisir** où les étudiants pratiquent une activité dans le but de se divertir. Chaque étudiant faisant partie du groupe doit être inscrit à l'UCA et sur la liste de pratique autonome (fiche page 3)
- **L'entraînement** en vue de préparer les rencontres officielles FFSU (championnats académiques par exemple). Pour ce type de créneau, chaque étudiant doit être inscrit à l'UCA, sur la liste de pratique autonome (fiche page 3) **ET avoir sa licence FFSU à jour** (<https://sport.uca.fr/competitions/prendre-sa-licence-ffsu>)
Attention, aucune rencontre officielle ne pourra se dérouler lors de ces créneaux sous peine d'annulation des résultats.

Les réservations peuvent se faire de façon ponctuelle ou annuelle.

Une liste de créneaux disponibles a été établie sur les différentes structures sportives mises à notre disposition.
Vos demandes sont à réaliser via la fiche de renseignements (fiche page 2).

La pratique pourra débuter à partir du lundi 16 septembre 2024 uniquement si :

- Le créneau demandé est validé par les membres du bureau de l'AS UCA
- Cette charte est complète, signée et envoyée à laura.lassaigne@uca.fr

La signature de charte de fonctionnement implique le respect des points suivants :

- 1) Le respect des horaires du créneau attribué suite à la signature de cette charte.
- 2) **La présence lors de la pratique autonome d'au minimum un des deux responsables du groupe.** Le responsable est tenu de contrôler l'inscription à la pratique autonome de tous les étudiants présents, de s'assurer du bon déroulement de la pratique et de l'utilisation correcte des installations sportives (remise en ordre du matériel comme à l'arrivée du groupe, pas de nourriture ni de boisson alcoolisée)
- 3) Le respect du règlement intérieur, en particulier les remarques liées à l'hygiène (*chaussures, vêtements ...*) et aux obligations des utilisateurs (*détention systématique de sa propre carte d'étudiant, inscription sur la liste des étudiants autorisés à pratiquer*). Les enseignants et tout autre personnel du SUAPS pourra vérifier à tout moment le bien-fondé de la présence du groupe d'étudiants (cf. *présentation obligatoire des cartes d'étudiants de toutes les personnes présentes*).
- 4) Le respect de l'ensemble du matériel (pas de dégradation), en l'utilisant de manière correcte et raisonnée.
- 5) L'adoption d'un comportement courtois avec les autres utilisateurs de la structure sportive.
- 6) La fin des activités de pratique autonome : **dernière semaine de mai**
- 7) ATTENTION pour l'activité RUGBY : Obligation de jouer au « touch rugby » (**PLACAGE INTERDIT**)

Par la signature de cette Charte, je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme, afin de permettre une utilisation optimale des installations. Dans le cas du non-respect des engagements du groupe, via ses responsables, le SUAPS lui retirera sans préavis le droit de participer à l'ensemble des pratiques organisées dans le cadre de la pratique autonome.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Signature des intéressé(e)s, précédée de la mention LU et APPROUVÉ

Fiche de renseignements

(1 fiche globale par composante)

Nom BDE / BDS ou de la composante universitaire :

DEMANDE PONCTUELLE

DEMANDE ANNUELLE

ACTIVITE SPORTIVE	INSTALLATION SOUHAITEE	CRENEAU SOUHAITE

Installations sportives mises à disposition selon les créneaux:

Au stade universitaire (15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand)

- Pelouse synthétique (sports collectifs)
- Gymnase (sports collectifs)
- Grande halle (sports collectifs, badminton)
- Salle annexe (activités de la forme, activités artistiques)
- Salle de danse (activités de la forme, activités artistiques)

Au centre Emile PLADNER (33 rue Roche Genès, 63170 Aubière)

- Gymnase Pladner
 - Salle 1er l'étage (activités artistiques). *Hauteur plafond = 3m*
- Complexe sportif P. Bourzac** (avenue De Gaulle, 63170 Aubière)
- Salle Louis Roux (activités artistiques)

Nom du 1er responsable (*joindre la copie de la carte d'étudiant*) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Composante universitaire :

Nom du 2ème responsable (*joindre la copie de la carte d'étudiant*) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Composante universitaire :

Liste des étudiants

(1 liste par activité)

	Nom	Prénom	Date de naissance		Nom	Prénom	Date de naissance
1				21			
2				22			
3				23			
4				24			
5				25			
6				26			
7				27			
8				22			
9				29			
10				30			
11				31			
12				32			
13				33			
14				34			
15				35			
16				36			
17				37			
18				38			
19				39			
20				40			

Nom et signature du/des responsable(s) :